

207C0610

NL0000290641-OP001-A01-E01

4 avril 2007

Communiqué sur l'offre publique réouverte visant les actions la société

EURONEXT N.V.

(Eurolist)

Il est rappelé que l'offre publique de NYSE Euronext visant les actions EURONEXT est réouverte, en application de l'article 232-4 du règlement général, du 2 au 17 avril 2007 (cf. D&I 207C0587 du 30 mars 2007). Par conséquent, les dispositions des articles 231-38 à 231-41 (1) et 232-20 (2) du règlement général sont applicables s'agissant des titres EURONEXT.

En outre, les actions NYSE Euronext sont admises à compter de ce jour aux négociations sur Eurolist by EuronextTM. Par conséquent, il est précisé que les dispositions précitées sont applicables aux titres NYSE Euronext.

(1) Dispositions relatives aux déclarations des opérations réalisées.

(2) Dispositions relatives aux restrictions applicables aux interventions sur les titres concernés par l'offre publique.